

Paris, le 2 août 2006

Monsieur Donnedieu de Vabres
Président du CHS Ministériel du
Ministère de la culture et de la
communication
3 rue de Valois
75001 PARIS

OBJET : Propositions pour le prochain CHS Ministériel

Monsieur le Président,

Le CHS Ministériel s'est, à plusieurs reprises, et à notre demande, penché sur les questions relatives à la souffrance et à la violence au travail, et désormais à l'application de la circulaire de juillet 2005 relative à ce sujet auquel nous attachons, vous le savez, la plus grande importance.

L'administration de votre département ministériel a fait part, à ces occasions, de ses difficultés à définir des indicateurs fiables et objectifs, indicateurs que nous pensons être des outils fondamentaux de prévention, d'alerte et de diagnostic. Le CHS Ministériel a pu néanmoins proposer d'intégrer dans la circulaire précitée quelques ébauches d'indicateurs qui permettront aux directions et établissements de mettre en œuvre les directives européennes, nationales et ministérielles.

Dans un souci de dialogue social renouvelé et constructif, et en espérant faciliter les échanges du prochain CHS Ministériel, nous vous faisons parvenir en pièce jointe à ce courrier une liste de divers indicateurs, qui ont été soit mis en place dans d'autres départements ministériels, notamment la direction régionale du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, soit préconisés par l'Inspection du Travail (in cahiers de l'INTEFP). Ces indicateurs nous semblent utiles à une démarche de prévention réelle et constructive, qui se fonderait sur des éléments objectifs, nonobstant les facteurs humains nécessairement subjectifs dont il ne faut bien sûr pas ignorer la portée. Il est bien entendu, à notre sens, que d'une part ces indicateurs ne sont pas une finalité en soi mais des outils – fort utiles s'ils sont bien utilisés et optimisés – et que d'autre part notre ministère doit s'appropriier ses propres indicateurs, appropriés à la nature et à la diversité des missions et des organisations internes.

En espérant recevoir en retour votre position sur ces indicateurs, et plus globalement sur les prochaines étapes de la mise en œuvre des préconisations du rapport « Prévention de la souffrance et de la violence au travail », validé par vos services et par le CHS Ministériel en 2003, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations syndicales respectueuses.

Pour la CFDT-Culture
Kamal HESNI
Secrétaire Général